



---

# REGLEMENT PARTICULIER

## 23<sup>ème</sup> RALLYCROSS DE KERLABO

### 22800 COHINIAC

### 23-24-25 JUILLET 2021

---

*Les articles non repris dans le règlement particulier de cette compétition sont conformes à la réglementation générale Rallycross en vigueur.*

*(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées.)*

*Toute autre information sera annexée au présent règlement.)*

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de l'Ouest MAINE BRETAGNE et l'Ecurie ASAKA organisent les 23-24-25 juillet 2021 avec le concours du Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes-D'Armor et LEFF Armor Communauté, une compétition automobile Nationale (avec participation étrangère possible) de Rallycross intitulée :

#### **23<sup>ème</sup> RALLYCROSS DE KERLABO**

Cette compétition compte pour :

- . Le Championnat de France de Rallycross.
- . La Coupe de France de Rallycross.
- . Le Championnat de France Junior Renault CLIO RX.
- . La Coupe de France Féminine Renault Twingo R1.
- . Le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne/Pays de Loire.
- . Le Challenge ACO.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire le.....sous le numéro ..... et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro .....en date du .....



### 1.1. OFFICIELS

**La liste des officiels validée par le Directeur de course désigné responsable de l'épreuve. (en annexe)**

#### **Observateur FFSA**

- BARRÉ Alain - Licence n° 3120

#### **Collège des Commissaires Sportifs**

##### **Président :**

- RIOUX Dominique - Licence n° 14770

##### **Membres**

- HAINRY Bernard - Licence n° 26574
- MERCIER Jean-Marie – Licence n° 4176

##### **Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs (Commissaire sportif stagiaire)**

- MARTIN Mado - Licence n° 188197

#### **Directeur de Course Responsable de l'épreuve.**

- GUILLOU Yves - Licence n° 1995 - [yvesquillou@wanadoo.fr](mailto:yvesquillou@wanadoo.fr)

#### **Directeur de Course adjoint**

- AGOSTINIS Philippe – Licence n° 1270

#### **Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images**

- RIBEIRO DIAS Joël – Licence n° 181208

#### **Adjoints à la Direction de course**

- GOUILLER Stéphane – Licence n° 189942 (Départs)
- BOULAY Dany – Licence n° 2490 (Arrivées)
- MENOCHET Patrice – Licence n° 3286 (Grille de départ)
- HEMBERT Dimitri – Licence n° 205021
- GUILLOU Yveline – Licence n° 5055
- LEOBET Colette – Licence n° 7042
- FRALIN Michel – Licence n° 2149
- ILLIEN Serge – Licence n° 36268

#### **Adjoint au Directeur de course chargé de la publicité sur les voitures**

- HERMELINE Roland – Licence n° 37789

#### **Juge de Faits :**

- LAMBERT Laurent – Licence n° 205661
- LEMARCHAND Claudine – Licence n° 1459
- BERNARD Alain – Licence n° 44748

#### **Chargés des relations avec les concurrents.**

- FERNANDES Aurélie – Licence - n° 6743
- TOLLEMER Nathalie – Licence n° 25930
- GASCARD Patrick - Licence n°162732

- BRIGARDIS Henri – Licence n° 20583

#### **Responsable pré-grille**

- HERLIN Patrick – Licence n° 9316
- OLLITRAULT Jean-Paul – Licence n° 6694

#### **Commissaire Technique Responsable. Délégué FFSA**

- PEYRICHOU Jean-Marc - Licence n° 21124

#### **Commissaire Technique Adjoint**

- RETO Jérôme - Licence n° 204310

#### **Commissaires Techniques**

- HUBY Yves – Licence n° 4923
- BOISSAY Pascal - Licence n° 6464
- RICHARD Yves – Licence n° 4953
- MEINRAD Denis – Licence n°227260

#### **Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la sécurité**

- GUILLOU Yves

#### **Responsable de la remise en état du terrain**

- THEFFO Robert – Licence n° 4549

#### **Médecins**

- Dr SAIDANI Mohamed
- Dr ABOUD Azédine

#### **Responsable du Classement informatique**

- MKS - Franck HEBERT – Licence n° 7838

#### **Responsable du chronométrage**

- VEZIE François – Licence n° 205770

#### **Chronométreurs**

- MILLOT Claude - Licence 148448
- SERVOIN Corinne - Licence n° 48875

#### **Responsable des vérifications administratives**

- LEDORMEUR Martine – Licence n° 219736  
[martine.ledormeur@free.fr](mailto:martine.ledormeur@free.fr) – Tél : 06.85.10.19.01

#### **Responsable Juniors et Féminines**

- PEAN André : 07.87.97.54.54. [andrepean@yahoo.fr](mailto:andrepean@yahoo.fr) – Licence n° 54783

#### **Référents Covid 19**

- THEFFO Marie-Annick – Licence n° 28784
- LE TURDU Patrick – Licence n° 188198

#### **Secrétaires de l'épreuve**

- LE TURDU Maryvonne – Licence n° 188197 – Tél. : 06.30.13.51.71
- THEFFO Marie-Annick – Licence n° 28784, [asaka@orange.fr](mailto:asaka@orange.fr) – Tél. : 06.84.19.76.86

#### **Affichage**

- GEFFRAY Loïc – Licence n° 174414
- MICHEL Anthony

#### **Responsable Presse**

- Mathieu ANNE/Licence 223393 – Tél : 06.60.48.50.16. – E-mail :  
[mathieu.anne.production@gmail.com](mailto:mathieu.anne.production@gmail.com)

#### **Chargée de Communication et Presse ASAKA**

- THEFFO Marie-Annick : Tél : 06.84.19.76.86

**Responsable Paddock**

- LE TURDU Patrick – Licence n° 188198 : Tél : 06.12.06.00.37 - [patrick.leturdu@orange.fr](mailto:patrick.leturdu@orange.fr)

**Radios-Extincteurs**

- LE POTIER Bernard – 06.84.10.46.68

L'organisateur administratif est : L'ASA Club de l'Ouest MAINE Bretagne - Circuit des 24 Heures - 72000 LE MANS.

L'organisateur technique est : L'ECURIE ASAKA - Kerlabo - 22800 COHINIAC.

**1.2. HORAIRES**

Parution du règlement	A réception du N° de permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 16 juillet à Minuit
Publication de la liste des engagés	Mercredi 21 juillet - 16H-Tableau d'affichage
Date de de la compétition et lieu	23-24 et 25 juillet 2021 Circuit de Kerlabo - COHINIAC
Réunion de coordination (organisée par le D.C.)	Vendredi 23 juillet à 16 h 00 (à la Direction de course - Tour)
Vérifications Administratives et Techniques	Vendredi 23 juillet de 17h à 19h sous le CHAPITEAU VIP du VILLAGE pour l'administratif et au local technique du Hall (près du bloc WC)
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 23 juillet à 18H (Salle du collège de la Tour)
Tirage au sort des ordres de départs de la première manche	Vendredi 23 juillet à 19h45 A la Direction de Course (Tour)
Briefing obligatoire	Samedi 24 juillet à 8h sous le « CHAPITEAU VIP »
Essais, organisés par le Directeur de course	Samedi 24 juillet de 8h30 à 12h00
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> manches qualificatives/4 trs	Samedi 24 juillet à partir de 13h30
Warm-up/2 trs	Dimanche 25 juillet à partir de 8h00
3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> manches qualificatives/4trs	Dimanche 25 juillet à partir de 9h00
½ finales/6 trs et finales/7trs	Dimanche 25 juillet à partir de <b>14h00</b>
Affichage des résultats provisoires	Au maximum 15 minutes après chaque finale
Remise des prix après la dernière finale	Podium « Rallycross France » près du camion ACO (pré-grille)
Fin-l'épreuve	Maximum à 20h00

L'ordre de passage obligatoire des catégories pour toutes les compétitions sera :

- Division 4

- Division 3
- Féminines
- Juniors
- Super 1600
- SuperCars

A l'exception du Warm up où l'ordre de passage sera différent lors de chaque compétition.

Ordre de passage :

- D3
- Féminines
- Juniors
- Super 1600
- Supercars
- D4.

### **1.3. VERIFICATIONS**

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur ou de l'opérateur ([www.kerlabo-cohiniac.com](http://www.kerlabo-cohiniac.com), [www.rallycrossfrance.com](http://www.rallycrossfrance.com)), afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué.

Dans le cas contraire et au plus tard le mardi 20 juillet 2021, il devra prendre contact avec le responsable des engagements-au numéro suivant : 06.85.10.19.01 qui réceptionne les engagements.

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité, disponible sur le lien ci-dessous :

<https://www.ffsa.org/Lists/Docutheque/Fiche%20d'enregistrement%20des%20%C3%A9quipements%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20-%20PILOTE%20-%20V3%20VH.pdf>

Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra justifier son retard et en informer au plus tôt le Directeur de Course. Des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course Yves Guillou : (Tél : 06.80.25.42.75 et email : [yvesguillou@wanadoo.fr](mailto:yvesguillou@wanadoo.fr)).

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : "PÉNALITÉS" de la réglementation générale Rallycross.

#### **1.3.1. Pilotes engagés à l'année**

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

#### **1.3.2. Pilotes à participation occasionnelle**

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le vendredi 23 juillet 2021 de 17 h à 19 h sous le Chapiteau VIP – VILLAGE pour l'administratif et au local technique au niveau du bâtiment « Hall blanc » pour les vérifications techniques.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1 ENGAGEMENTS

#### 3.1.1. Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1 PILOTES ENGAGÉS A L'ANNÉE de la réglementation des Championnats et Coupes de France de Rallycross.

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de Martine LEDORMEUR - l'OCEANE – 16 route de Saint Germain – 56410 ERDEVEN : **Tél 06.85.10.19.01** **email : martine.ledormeur@free.fr** au plus tard le mercredi 14 juillet 2021.

**Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos ou avec une jauge de spectateurs, le montant des droits d'engagements sera majoré de 100 €.**

**(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, en présence de public, ce point sera nul et non avenue.)**

#### 3.1.2. Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur. ([www.rallycrossfrance.com](http://www.rallycrossfrance.com))

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de : ASAKA, l'adresser à la personne désignée par l'opérateur.

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au mercredi 14 juillet 2021 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

**Le montant des droits d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixé à :**

- **450€** pour les **pilotes des Championnats de France**
- **400€** pour les **pilotes des Coupes de France**

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de **Martine LEDORMEUR**, l'OCEANE – 16 route de Saint Germain – 56410 ERDEVEN - **tél : 06.85.10.19.01**, **martine.ledormeur@free.fr** au plus tard le mercredi 14 juillet 2021.

Au-delà de cette date, l'engagement sera validé et le montant acquis par l'organisateur.

**Le nombre maximum de partants aux essais est fixé à 120** au total y compris les éventuelles courses de support ou promotionnelles (**10** engagés maximum).

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

### 3.2. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis, uniquement en Championnat de France Junior FFSA et Coupe de France féminine FFSA, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupe.

**3.3** Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe de France. Ainsi que dans chacune des catégories, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat ou la Coupe de France.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par catégorie : Supercars, Super 1600, D3, D4, Junior et Coupe Féminine « Twingo ». Chaque catégorie courant séparément.

### 4.4. NUMÉROS DE COURSE

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

## ARTICLE 5. PUBLICITÉ

### Publicité non conforme : refus de départ.

Le nom des publicités obligatoire et facultative sera publié par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit de Kerlabo - 22800 COHINIAC. Il est long de 986m et la largeur est comprise entre 16,80 m et 15,30m. Longueur du tour alternatif 978m.

Le circuit a été agréé par la FFSA sous le n° de classement 22.12.19.0447 RC Nat 0986m avec Tour alternatif et 22.12.19.0447 RC Nat 0978m sans tour alternatif en date du 20/06/2019.

N° d'homologation de la Préfecture des CÔTES-D'ARMOR en date du 02/05/2018. (*validité 4 ans*)

### 6.4. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé en pré-grille, dans la verrière partagée par les Relations avec les concurrents, voir plan sur le site internet [www.kerlabo-cohiniac.com](http://www.kerlabo-cohiniac.com).

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.2. PRIX

#### **Minimum par catégorie**

Pour chaque compétition, le montant minimum des prix pour chaque catégorie distribué par l'organisateur est le suivant :

	<i>Coupe de France</i>		<i>Championnat de France</i>	
	D4	D3	S1600	SC
1	<u>650 €</u>	<u>650 €</u>	<u>850 €</u>	<u>950 €</u>
2	<u>500 €</u>	<u>500 €</u>	<u>700 €</u>	<u>800 €</u>
3	<u>450 €</u>	<u>450 €</u>	<u>600 €</u>	<u>650 €</u>
4	<u>400 €</u>	<u>400 €</u>	<u>450 €</u>	<u>500 €</u>
5	<u>300 €</u>	<u>300 €</u>	<u>400 €</u>	<u>450 €</u>
TOTAL	2 300 €	2 300 €	3 000 €	3 350 €
	10950 €			

	<i>Championnat Junior</i>	<i>Coupe Féminine</i>
1	<u>600 €</u>	<u>300 €</u>
2	<u>500 €</u>	<u>250 €</u>
3	<u>450 €</u>	<u>200 €</u>
4	<u>400 €</u>	<u>150 €</u>
5	<u>350 €</u>	<u>100 €</u>
TOTAL	2 300 €	1 000 €

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos ou avec une jauge de spectateurs, aucun prix en espèces ne sera distribué.

(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, en présence de public, ce point sera nul et non avenu.)

### 10.3. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque division. Le port de la combinaison est obligatoire.

### 10.4 REMISE DES PRIX

Mise à disposition des prix sur présentation d'une pièce d'identité : 15 minutes après la fin du délai de réclamation au secrétariat du circuit - **Bureau Administratif de l'ASAKA, Hall blanc en face de la pré-grille**, pendant 30 minutes. Passé ce délai les prix non réclamés seront envoyés sous 8 jours par courrier ordinaire.

## ARTICLE 11P. RÈGLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ

### 11.1P. COMMISSAIRES PRÉVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 6

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 3 extincteurs 6kg poudre par poste

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 18 commissaires - 3 par poste dont 1 chef de poste.

### 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical, non permanent (module équipé de toilettes-table-lit à la disposition des médecins tout le week-end).

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2



Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui  
Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : oui

## ARTICLE 12 . ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S) – DIVERSES INFORMATIONS

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve. (1.2 HORAIRES du règlement)

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Liste des officiels validée par le Directeur de course Yves GUILLOU.

Plan du Circuit.

Dossier de sécurité.

### ACCÈS CIRCUIT :

- POINT GPS : Longitude : 2° 56' 41" Latitude : 48° 26'31"
- Le circuit se trouve sur la commune de COHINIAC, lieu-dit Kerlabo.

### PARC CONCURRENTS : Organisation et Réglementation

Bien suivre les panneaux de stationnement, un parc d'attente est mis à disposition en amont du paddock pour un stationnement temporaire.

- Les horaires d'ouverture du parc concurrents - Téléphones et mails de l'organisation :

Jeudi 22 juillet 2021 : 15H – 21H

Vendredi 23 juillet 2021 : 8H - 21H

Samedi 24 juillet 2021 : 6H - 22H

Dimanche 25 juillet 2021 : 7H - 22H

Contact dès l'ouverture du parc et pendant tout le week-end dont la nuit :

Patrick LE TURDU : 06.12.06.00.37 - patrick.leturdu@orange.fr

Concernant les structures des pilotes arrivant le Jeudi 22 juillet à partir de 15H, pour des questions d'organisation prévenir l'organisateur de votre arrivée, quelques jours auparavant par tél : au 06.84.19.76.86 ou 06.07.88.51.55 ou par mail asaka@orange.fr ou Patrick LE TURDU responsable du parc dont les coordonnées sont ci-dessus.

Responsable Presse : Rallycross France - Mathieu ANNE : 06.60.48.50.16.

mail : mathieu.anne.production@gmail.com

Communication – presse organisation ASAKA :

Marie-Annick THEFFO : 06.84.19.76.86 – mail : asaka@orange.fr

### ACCUEIL AU CHALET PILOTES (ENTRÉE Paddock) LAISSER-PASSER – BRACELETS

Charte : A la demande de la Préfecture, une charte de bonne conduite sera remise contre émargement à chaque pilote à son arrivée à l'accueil paddock, avant installation.

### Entrées :

- Tous les pilotes inscrits au Trophée Rallycross France, ou au Championnat Junior FFSA et à la Coupe féminine FFSA auront à disposition à condition de prendre part aux essais :

**10 entrées** (1 bracelet pilote, 2 bracelets mécaniciens, 1 bracelet spotter, 6 bracelets invités) qui seront mis au poignet gauche des bénéficiaires.

- Tous les pilotes engagés annuellement et non-inscrits au Trophée Rallycross France, ou engagés occasionnellement auront à disposition :

**7 entrées** : (1 bracelet pilote, 2 mécaniciens, 1 bracelet spotter, 3 invités) dans les mêmes conditions de mise en place.

Des contrôles seront effectués par des officiels, agents de sécurité pendant toute la durée de l'épreuve, le non-respect du port des bracelets sera considéré comme une tentative de fraude et sanctionné comme telle par le Collège des Commissaires Sportifs.

Achat d'entrées par les pilotes : Entrées à tarif préférentiel avec un maximum des 10 premières entrées week-end par pilote à 15€.

***Pas de vente entrées samedi pour les pilotes.***

Fin des préventes le dimanche précédent l'épreuve à minuit (voir site Weezevent et site internet organisation).

**Camping-Cars - structures pilotes** : Ils seront en fonction des structures validées par Erick Polfliet, soit stationnés sur l'emplacement pilote, ou au parc avant l'entrée paddock.

**Accès véhicules** : Chaque concurrent ne dispose que d'un accès au parc pilotes pour 2 véhicules (structure comprise) le macaron d'accès au parc sera remis et collé à l'intérieur du pare-brise par nos soins (Erick Polfliet) qui sera chargé de contrôler la réglementation pendant le week-end.

**ESPACE STRUCTURES** : Il sera attribué à chaque concurrent un emplacement en fonction de la conformité du plan de structure validée par Erick Polfliet.

En cas de dépassement de la surface autorisée dans le parc concurrents, il vous sera facturé 20€ par m<sup>2</sup> supplémentaire. Nous vous demandons d'en faire la demande auprès de l'organisateur. Chaque cas sera étudié en fonction de la place restant disponible. Si un dépassement est constaté sans demande, le montant du m<sup>2</sup> supplémentaire sera facturé 40€.

**CONTRÔLE CONFORMITÉ** : L'organisateur diligentera une personne pour effectuer un rapport sur la présence des extincteurs, qui devront être au nombre de 2 de 6kgs type ABC avec la norme NF EN3 visibles et à portée opérationnelle, (un pour la structure et un pour le véhicule) des bâches au sol d'au moins 5mx4m obligatoires sous les voitures, de la surface utilisée ainsi que du stationnement de vos véhicules, il sera ensuite transmis à la direction de course, l'organisateur, le collège et l'observateur.

**STATIONNEMENT** : A la demande des services de secours, il sera interdit de stationner dans les allées et il y aura un sens de circulation à respecter. La circulation se fera au pas. Des sanctions pourront être prises. Le plan du paddock fera l'objet d'un affichage à l'entrée pilotes et au tableau d'affichage.

Les engins motorisés (quads, trottinettes électriques, ssv, motos, etc) pourront rouler sous la seule responsabilité des concurrents et à très faible allure. La zone de circulation est autorisée dans le parc concurrents et jusqu'à l'aire des vérifications techniques. Aucune circulation d'engins motorisés de concurrents et accompagnants n'est autorisée dans la zone de la pré-grille et dans les « ZONES PUBLIC » sous peine de sanctions.

**PARC REMORQUES** :

Un ou plusieurs emplacements seront réservés sur le paddock pour le stationnement des remorques. Une personne, avec un quad, sera affectée à la mise en place des remorques ainsi que pour les retraits.

**RÉCEPTIF DANS LE PARC** :

La gratuité sous votre structure est fixée à 20 personnes invitées dans votre emplacement. Si nombre supérieur, nous en faire part au 06 84 19 76 86 ou par mail [asaka@orange.fr](mailto:asaka@orange.fr). IMPORTANT : Aucune installation de tentes réceptives pilotes, de barnum, de banderoles, de flammes, etc ...ne sera autorisée sur l'espace spectateurs et notamment sur l'espace de la parabolique.

**PRÉVENTION INCENDIE** : BARBECUES STRICTEMENT INTERDITS DANS LES STRUCTURES ET EN DEHORS DES STRUCTURES PILOTES.

**PROLONGATEUR ELECTRIQUE** : Les prolongateurs utilisés par les concurrents pour alimenter leurs structures doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g2-5 en 16 Ampères. Tout branchement électrique alimentant la structure d'un concurrent et considéré comme dangereux sera débranché.

**COMPORTEMENT** :

« Un sourire ne coûte rien mais produit beaucoup, il enrichit celui qui le reçoit sans appauvrir celui qui le donne »

Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une demande de sanction auprès du Collège.

Respect du voisinage : Aucun débordement ne sera accepté après minuit. Toute constatation faite par un agent de la sécurité sera remise au responsable du parc concurrents qui transmettra à qui de droit.

Le nettoyage des sanitaires sera fait par une association. Il est recommandé le plus grand respect autant pour les bénévoles que pour les locaux.

**POLLUTION – Hygiène Environnement.**

Des conteneurs signalés, pour lubrifiants usagés seront à votre disposition près des contrôles techniques et dans le paddock.

Les produits polluants, les huiles, hydrocarbures, pièces mécaniques, batteries, pneumatiques, frigos, sièges, réchauds hors fonctionnement etc... doivent absolument être repris par les pilotes.

Un contrôle sera effectué au départ du concurrent.

Il est formellement INTERDIT de vidanger les eaux usées dans le paddock en provenance de camping-cars, Motorhomes des concurrents. Les véhicules ne doivent pas être lavés dans l'enceinte de la structure et en dehors de la zone prévue à cet effet, station de lavage à la sortie de piste avec une personne, voire 2 personnes de l'organisation responsable.

***L'alimentation en eau non potable de l'organisation par un tuyau reliant les branchements du Paddock aux structures est ABSOLUMENT INTERDIT, ralentissant ainsi l'alimentation générale du site.***

**LES ACTIONS ENGAGÉES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE** :

Des conteneurs, bennes (pour le verre-déchets alimentaires triés) seront à disposition au niveau du technique, dans le paddock ainsi qu'aux parcs spectateurs.

Les sacs poubelles devront y être déposés avant le départ de chaque pilote. A son départ chaque concurrent devra laisser son emplacement propre, sans poubelle en quittant le parc après le meeting.

Des sacs poubelles (TRI sélectif) seront remis aux pilotes dès leur arrivée, les poubelles feront l'objet de plusieurs ramassages durant le week-end par une équipe formée et affectée spécialement à cette tâche (Convention avec le Conseil Départemental pour le respect de l'environnement et la mise en place des moyens humains et matériels pour y contribuer).

Nombreux affichages pour la répartition des déchets.

**HÉBERGEMENTS** :

**GÎTES Chambres d'hôtes : Contacter les GÎTES D'ARMOR, 5, rue Alexandre Fleming 22194 PLÉRIN Cédex – Tél : 02.96.62.21.73. email : [contact@gitesdarmor.com](mailto:contact@gitesdarmor.com)**

**Camping Municipal - rue de La gare - 22170 CHATELAUDREN (Près de l'Etang) 11 kms du Circuit, contacter la Mairie : 02.96.74.17.71**

**Camping Municipal de Quintin : 5kms du Circuit : Tél : 02.96.74.84.01**

**Hôtel de Beaucemaine, 33, Beaucemaine 22440 Ploufragan. Tél : 02.96.78.05.60. email : [info@hotel-beaucemaine.com](mailto:info@hotel-beaucemaine.com)**

**(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement)**

Vente de pain, viennoiseries tout le week-end à partir du vendredi matin.